

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 29 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; NAUDIN Christian ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BILLAUX Béatrice à LE GAOUYAT Samuel ; BOULANGER Servane à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à DOYEN Virginie ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; ZIEGLER Évelyne à KERHERVÉ Guy.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GOUAULT Jacky ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Alexandra ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	51
Procurations	13
Votants	64
Absents	24

DEL2025-04-091

**CAPTAGE DE KERLOC À TRÉGLAMUS
FERMETURE DU CAPTAGE ET AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À
DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS PAR LA COMMUNE DE
TRÉGLAMUS À GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION AU TITRE DE LA
COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Par délibération n° 2017-12-04 en date du 19 décembre 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération a opté pour la prise de compétence « eau et assainissement » au 1er janvier 2019.

L'article L.1321-1 du CGCT dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ».

Un procès-verbal, signé le 13 décembre 2019, a constaté cette mise à disposition et précisé notamment la consistance, la situation juridique et l'état des biens.

La Commune de Tréglamus avait préfinancé l'achat de terres, selon un accord avec la SAFER Bretagne, en 2009 pour constituer une réserve foncière, au prix de 38 096,56€. Il s'agissait de mettre en place un périmètre de protection autour du captage d'eau de Kerloc. Les parcelles concernées ont été mises à disposition de l'agglomération lors du transfert de compétences.

L'absence d'autorisation préfectorale concernant l'ouverture du captage et son périmètre de protection, la demande de l'ARS de fermer le captage suite à des résultats d'analyse de mauvaise qualité et la faible production d'eau ont conduit la Commune à acter la fin de la mise à disposition des parcelles.

Par délibération en date du 14 septembre 2021, la commune a désaffecté les parcelles suivantes : D 1084, D 1085, D 1086, D 1136, D 1144, D 1146, D 1147, D 1149, D 1166, D1167 à Tréglamus et ZB 12 à Moustéru, considérant qu'elles n'étaient plus nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Par ailleurs, au vu des constats précédemment listés, une fermeture du puits de captage de Kerloc (parcelles D1390, D1389 et D1392) est proposée. La décision de fermeture du captage devra être transmise aux services de l'Etat afin qu'ils puissent prendre acte de cette fermeture et des travaux seront rendus obligatoires.

Vu les articles L.1321-1 L.1321-3 et du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n° 2017-12-04 en date du 19 décembre 2017 relative à la compétence Eau et Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 novembre 2019 n° 2019-1043 relative au transfert des excédents et déficits vers les budgets annexes, transfert de l'actif ;

Vu la délibération n° 2021-30 du Conseil municipal de Tréglamus en date du 14 septembre 2021 ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition du 13 décembre 2019 ;

Considérant qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence, la commune de Tréglamus recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

PARISCOAT Dominique ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la fermeture du puits de captage de Kerloc (parcelles D1390, D1389 et D1392) ;
- Approuve la signature avec la commune de Tréglamus d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements à Guingamp-Paimpol Agglomération, pour acter de la fin de la mise à disposition des parcelles cadastrées D 1084, D 1085, D 1086, D 1136, D 1144, D 1146, D 1147, D 1149, D 1166, D1167 à Tréglamus et ZB 12 à Moustéru ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU